

IL ÉTAIT UNE FOIS... LE FONDS DE DOTATION QUALIGAZ POUR L'ÉDUCATION ET LA RECHERCHE

Le Fonds de dotation Qualigaz pour l'éducation et la recherche, créé en décembre 2012, a pour objet de soutenir des projets à caractère éducatif ou scientifique tendant à améliorer, favoriser et soutenir toute action éducative en matière de formation et d'information, dans les domaines des techniques, de la conception, de l'installation et de la maintenance appliqués aux secteurs du chauffage, du génie climatique et des énergies renouvelables. D'une façon générale, le Fonds de dotation Qualigaz pourra se livrer à toutes actions d'intérêt général se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Dans ce cadre, le Fonds de dotation Qualigaz pourra notamment attribuer sans contrepartie des fonds pour le financement de centres de formation d'apprentissage, de chaires dans les universités, ou encore accorder des bourses de recherche afin de récompenser des individus ou des équipes portant des projets conformes aux plans d'action définis par le Fonds de dotation Qualigaz pour l'éducation et la recherche. Le Fonds de dotation Qualigaz a la faculté, le cas échéant, d'exercer des activités complémentaires, et notamment d'organiser des conférences, expositions ou ventes d'ouvrages, dans le cadre de son but d'intérêt général.

Le Fonds de dotation Qualigaz pour l'éducation et la recherche est administré par un conseil d'administration et un

comité exécutif assisté d'un secrétaire.

Le conseil d'administration est notamment habilité à prendre toute décision dans l'intérêt du Fonds de dotation Qualigaz pour l'éducation et la recherche et en particulier :

- à définir les orientations à long terme, les objectifs ainsi que les plans d'actions du Fonds de dotation Qualigaz pour l'éducation et la recherche dans le respect de son objet ;
- à valider que les projets éligibles aux plans d'actions du Fonds de dotation Qualigaz pour l'éducation et la recherche décidés par le comité exécutif défini à l'article 17 des statuts sont conformes à son objet et à surveiller leur mise en œuvre ;
- à arrêter la politique d'investissement du Fonds de dotation Qualigaz pour l'éducation et la recherche en vue de générer, dans la durée, des rendements permettant de contribuer au financement des projets éligibles dans le cadre d'un niveau de risque qu'il jugera acceptable.

Le comité exécutif choisit parmi les projets éligibles qui lui sont soumis ou qu'il a sélectionnés, les projets d'intérêt général, conformes aux plans d'action définis par le Fonds de dotation pour lesquels le Fonds de dotation Qualigaz pour l'éducation et la recherche emploiera ses ressources.

Les décisions d'affectation des ressources du Fonds de dotation Qualigaz pour l'éducation et la recherche prises par le

comité exécutif sont soumises à l'accord du conseil d'administration qui est acquis si ces décisions sont conformes à l'objet du Fonds de dotation Qualigaz.

Le comité exécutif s'assure de la mise en œuvre des décisions d'affectation des ressources du Fonds de dotation. À l'issue du premier appel à projets lancé en début d'année, le conseil d'administration du Fonds de dotation a sélectionné cinq projets de formation qui bénéficieront de son soutien financier.

La sélection est la suivante :

- création d'une formation sur les systèmes PV orientés vers l'autoconsommation (Qualit'EnR) ;
- lancement d'une formation sur les systèmes solaires collectifs (ENERPLAN),
- étude et conception des plateformes gaz de l'Eco-Campus des Ardoines (GCCP) ;
- sensibilisation et formation des apprentis à la démarche qualité des installations de gaz (CAPEB Franche-Comté) ;
- développer les compétences des entreprises < 5 ans (CAPEB Picardie).

Ces formations sont reconnues comme un des éléments clés de succès des initiatives du Plan bâtiment durable et Qualigaz œuvre pour contribuer à sa réussite en permettant à davantage de professionnels de se préparer efficacement aux évolutions de leurs métiers.

Des informations complémentaires sur le Fonds de dotation Qualigaz sont disponibles sur le site

www.qualigaz.com/fonds-de-dotation/